

Commune de Neyruz FR

Décision du Conseil général soumise à referendum facultatif

Le Conseil communal de Neyruz FR

informe que la décision suivante prise par le Conseil général en sa séance du 21 avril 2026 peut faire l'objet d'une demande de referendum, conformément à l'article 52 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) :

- Adoption des statuts de la nouvelle association de communes ARCIA Région culturelle

Le cas échéant, la demande de referendum doit être déposée au Secrétariat communal de Neyruz FR dans un délai de trente jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au **lundi 1^{er} juin 2026** (art. 137 ss LEDP). Le nombre requis de signatures est de **211**, correspondant au dixième des électeurs inscrits. Chaque liste de signatures doit respecter les exigences de l'article 106 LEDP.

Le Conseil communal

Parution dans la Feuille officielle n° 18/2026 du 1^{er} mai 2026